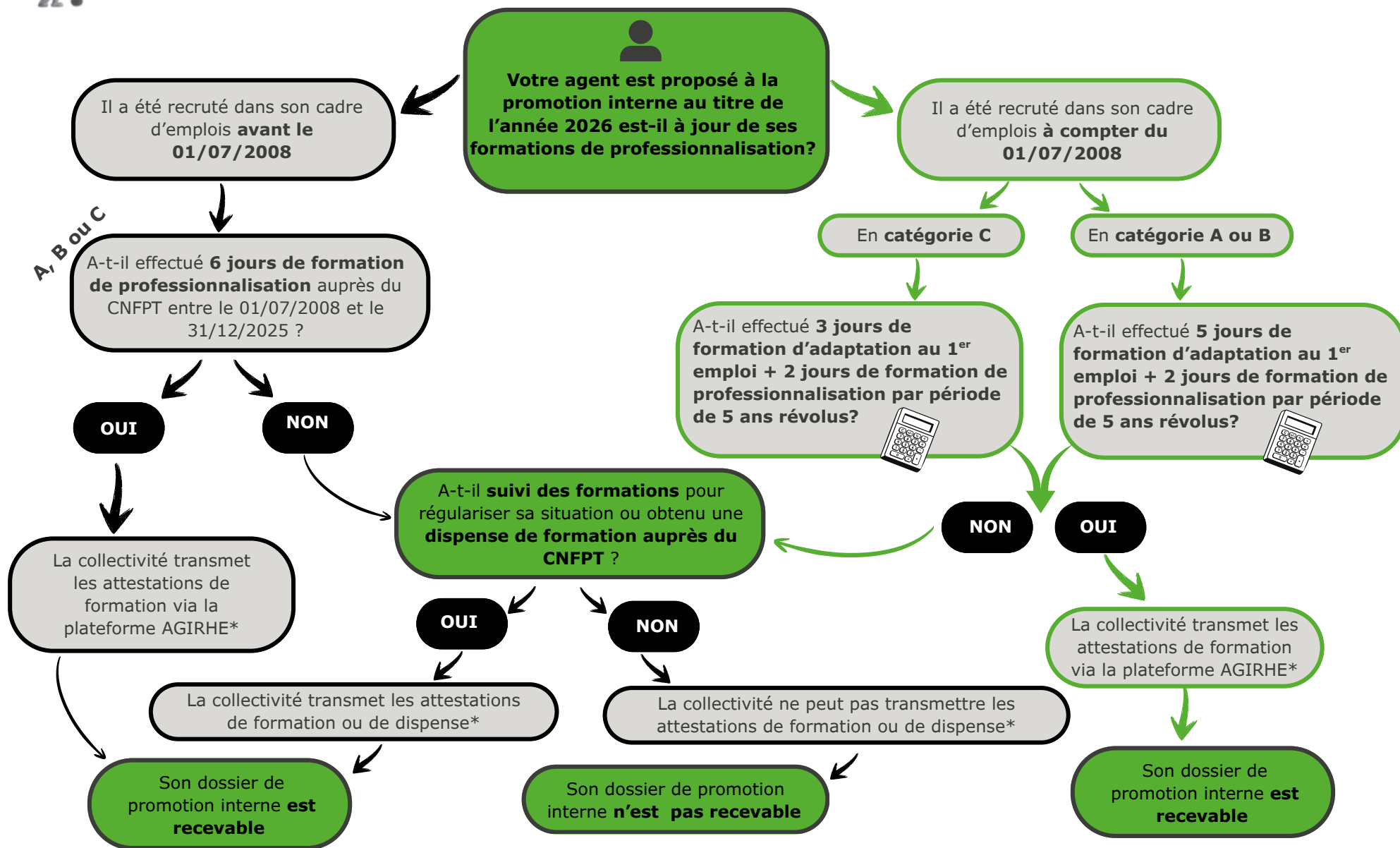




Cas particuliers : Votre agent a été affecté sur un poste à responsabilité (emplois fonctionnels, éligibles à la NBI ou emplois déclarés comme tels par l'autorité territoriale après avis du CST) ou relève de la filière de la police municipale: contactez le service carrières service.carrieres@cdg72.fr



* La transmission des attestations de formation se fait via [la plateforme AGIRHE](#) lors de période d'ouverture de la campagne de promotion interne.

Des questions? Consultez notre [FAQ](#)